

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Franche-Comté

**Décision n° 10561 du 7 juillet 2015 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la région de gendarmerie de Franche-Comté**

NOR : INTJ1512185S

Le commandant de la région de gendarmerie de Franche-Comté, commandant du groupement de gendarmerie départementale du Doubs,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 18577 du 3 décembre 2014 (NOR : INTJ1424073S),

Décide:

Article 1^{er}

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} août 2015:

Rapebach, Arnaud Nigend : 239 306 Numéro de livret de solde : 8 087 271

Article 2

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} août 2015:

Traveset, Manuel Nigend : 301 744 Numéro de livret de solde : 8 090 547

Hugoo, Sébastien Nigend : 301 221 Numéro de livret de solde : 8 089 937

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 juillet 2015.

*Le colonel, commandant la région
de gendarmerie de Franche-Comté,
commandant le groupement
de gendarmerie départementale du Doubs,*
F. FABRE